

Intervention France : Prévention et bonnes pratiques

Chers collègues,

La France salue le travail mené par l'Australie, l'Autriche, les Emirats arabes unis et le Kenya, et soutient le haut-niveau d'ambition proposé par cette nouvelle version du document sur les bonnes pratiques en matière de prévention des violations du DIH.

La France soutient en particulier :

Premièrement, les recommandations visant à renforcer la protection des personnes les plus vulnérables. Les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier d'une protection spécifique. Les Etats, dans leurs composantes civiles et militaires, doivent y être sensibilisés dès le temps de paix. Les recommandations en matière de participation des populations vulnérables aux programmes de prévention des violations du DIH sont utiles à cet égard.

Deuxièmement, la France apporte son plein soutien aux recommandations sur l'utilité du dialogue avec la société civile, dont les acteurs humanitaires impartiaux, dans le cadre des programmes de prévention des violations.

Troisièmement et pour terminer, la France soutient les recommandations sur la lutte contre l'impunité des auteurs de violations graves du DIH. Les cadres juridiques nationaux doivent permettre de mener des enquêtes et des poursuites efficaces en matière de crimes de guerre. La France réaffirme également son attachement à la coopération internationale en matière de lutte contre l'impunité. Je vous remercie.